



LES VOYAGES

La Libre

La Libre Aventure : Fleuve Sénégal

A Bord du Mythique Bou El Mogdad

Du 19 au 28 novembre 2027

àpd.

3070€/p

En chambre double,
avant le 31/01/2027

Fleuve Sénégal : A Bord du Mythique Bou El Mogdad

Dakar, Gorée, Saint-Louis, le Djoudj... puis le fleuve Sénégal comme fil conducteur d'un voyage hors du temps. À bord du mythique Bou El Mogdad, remontez le cours du fleuve jusqu'à Podor. Au détour de ses méandres, villages peuls et toucouleurs, anciens comptoirs coloniaux et paysages de brousse racontent l'histoire d'une région façonnée par les échanges et les traditions. D'étape en étape, nous irons à la rencontre d'une population authentique et découvrirons un Sénégal intime, entre patrimoine, nature sauvage et immersion culturelle.

En novembre, la saison sèche s'installe progressivement : les températures sont agréables, la végétation conserve les bienfaits des pluies récentes et la lumière sublime les paysages du fleuve. Une période idéale pour profiter pleinement de cette croisière La Libre Aventure.

Les moments forts de notre voyage :

- Une croisière unique sur le fleuve Sénégal, à bord d'un bateau mythique. Le Bou El Mogdad navigue là où aucun autre bateau ne s'aventure.
- Un voyage qui remonte dans le temps. De Saint-Louis à Podor, sur la route des anciens comptoirs coloniaux. Découverte d'un patrimoine colonial encore vivant.
- Une immersion humaine et naturelle authentique : villages peuls et toucouleurs, cuisine sénégalaise, visite d'une école, parc du Djoudj et ses oiseaux migrateurs.
- Dakar et l'île de Gorée : cathédrale, grande mosquée, marché aux épices et village artisanal de Soumbédioune à Dakar, Gorée et son passé chargé d'histoire.

Les + avantages Voyages de La Libre

- Accompagnement Les Voyages de Libre de Bruxelles à Bruxelles
- Circuit accompagné par un guide local
- Réduction réservation rapide



Histoire du Bou El Mogdad

L'histoire du Bou, pleine de rebondissements, en fait un navire au destin particulier.

Construit en Hollande pour les "messageries du Sénégal", le Bou El Mogdad assurait de 1950 à 1970 le transport de marchandises et de passagers entre Saint-Louis et le nord du pays, via Richard Toll, Podor et Matam jusqu'à Kayes au Mali — un outil vital pour les comptoirs coloniaux, à une époque sans route ni voie ferrée.

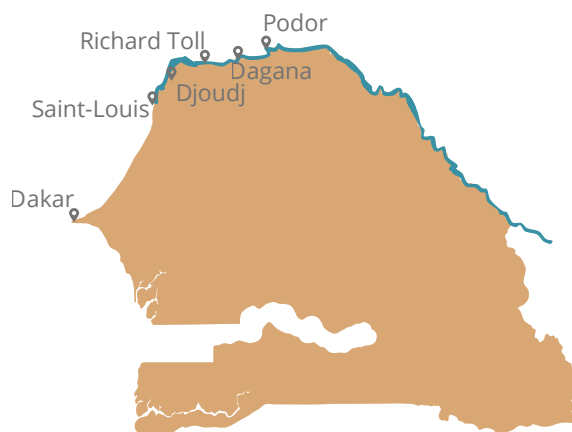
Abandonné plusieurs années, il est racheté en 1975 par Georges Consol qui en fait un bateau de croisière. Il navigue sur le fleuve Sénégal jusqu'en 1982, puis s'exile en Casamance, Sierra Leone, Guinée-Bissau et Siné Saloum suite à la construction du barrage de Diama.

En 2005, Jean-Jacques Bancal le rachète et le ramène sur sa terre d'origine, au terme d'un périple de 300 km marqué par la réouverture tant attendue du pont Faidherbe. Son retour constitua un réel événement pour tous les habitants de la région du fleuve. La croisière inaugurale a lieu le 7 novembre 2005. Depuis, le Bou El Mogdad navigue chaque semaine sur le fleuve, d'octobre à mai.



Votre Itinéraire

- JOUR 1 Bruxelles ✈️ Dakar - Saint Louis
- JOUR 2 Saint Louis
- JOUR 3 Parc du Djoudj - Richar Toll (embarquement)
- JOUR 4 Richard Toll - Île de Kharé
- JOUR 5 Île de Kharé - Dagana
- JOUR 6 Dagana - Thiangaye
- JOUR 7 Thiangaye - Diatar - Podor
- JOUR 8 Podot - Saint Louis - Dakar
- JOUR 9 Dakar - Gorée - Aéroport ✈️ Bruxelles
- JOUR 10 Retour à Bruxelles



JOUR 1 | Vendredi 19 novembre 2027

Vol direct de Bruxelles vers Dakar avec la compagnie Brussels Airlines.*

Arrivée à Dakar, accueil et transfert vers Saint-Louis. Arrivée tard à Saint-Louis. Dîner et installation à notre hôtel la Résidence ★★★ (ou similaire)

(Si l'horaire d'arrivée ne permet pas de rejoindre Saint-Louis le jour-même. Nous prévoyons la 1ère nuit dans la région de Dakar.)

**Horaires sous réserve de modification par la compagnie.*

JOUR 2 | Samedi 20 novembre 2027

Petit-déjeuner à l'hôtel, puis matinée libre avant de retrouver notre guide pour le déjeuner.

L'après-midi débute par **un tour en calèche à travers Saint-Louis**, à la découverte des principaux témoins de l'histoire de l'île : la Mairie et le Palais de Justice, où fut rendu le premier jugement en 1875, l'hôpital datant de 1827, et le lycée de jeunes filles Ameth Fall, installé depuis 1927 dans un ancien bâtiment hospitalier de 1840.

La visite se termine sur le célèbre pont Faidherbe, 500 mètres de long, expédié à Saint-Louis en 1897 à la suite d'une gigantesque erreur administrative, une anecdote restée dans la mémoire locale.

Dîner et nuit à l'hôtel.



JOUR 3 | Dimanche 21 novembre 2027

Petit-déjeuner matinal, puis transfert en bus vers le **parc du Djoudj**, sanctuaire classé au patrimoine mondial de l'UNESCO où se rassemblent, selon les saisons, pélicans, flamants roses et des centaines de milliers d'oiseaux migrateurs venus d'Europe et d'Afrique.

À l'issue de la visite, retour en bus jusqu'à **Richard-Toll, le "jardin de Richard"**, dont le nom rappelle qu'en 1822, les Français y avaient installé un site d'expérimentation sur les méthodes culturales.

Embarquement et installation à bord, puis déjeuner.

Le bateau navigue ensuite jusqu'à **Rosso, ville frontière entre le Sénégal et la Mauritanie**, où pirogues et bac assurent depuis toujours la traversée des personnes, animaux et véhicules, sous le regard du nouveau pont de Rosso, actuellement en construction.

Retour à Richard-Toll pour **la visite de la ville et de ses champs de cannes à sucre**, exploités par la CSS (Compagnie Sucrière Sénégalaise) sur près de 10 000 hectares — véritable moteur économique de la localité.

Dîner et nuit à bord.



JOUR 4 | Lundi 22 novembre 2027

Petit déjeuner à bord.

Puis départ en tuk-tuk à la découverte de la **Folie du Baron Roger**, château de style français aujourd'hui à l'abandon, qui témoigne encore des ambitions du passé colonial.

Avant de retrouver le bateau, halte au **marché animé de Richard Toll**. Nous paratagons au fil des étals un moment authentique au contact des marchands

Déjeuner à bord, puis conférence sur les religions, pour mieux comprendre **les traditions spirituelles qui rythment la vie le long du fleuve.**

Le Bou El Mogdad reprend sa route en fin d'après-midi, naviguant à vitesse réduite vers l'île de Kharé.

Apéritif offert par le Commandant, suivi de la traditionnelle Soirée du Commandant.

Dîner et nuit à bord.



JOUR 5 | Mardi 23 novembre 2027

Navigation de nuit en direction de Dagana.

Après le petit-déjeuner, place à **un atelier de cuisine sénégalaise** animé par le chef du bord.

Visite de Dagana, village Wolof surnommé la "Capitale du Walo" : ancien comptoir colonial où mouillaient jadis le Banny et le Ponty, ces navires venus charger la gomme arabique ou débarquer des soldats. Découverte de la préfecture, du marché et du quartier des teinturiers, avant un déjeuner traditionnel, le riz au poisson(ou tiep bou dien) à l'ombre des manguiers et des palmiers.

Retour à bord, puis départ en fin d'après-midi pour **la plus ancienne école de Dagana**, où un échange avec le directeur et quelques enseignants offre un vrai moment de rencontre. Visite ensuite de l'ancien Fort, aujourd'hui reconverti en hôtel, où un jus de bissap est servi avant le retour au bateau.

Apéritif et soirée du commandant, dîner et nuit à bord.



JOUR 6 | Mercredi 24 novembre 2027

Petit déjeuner.

Puis départ à pied dès 8h00 pour une immersion authentique à **Goumel, village peulh traditionnel**. Au fil des sentiers bordant le fleuve, découvrez un mode de vie intimement lié à la nature et admirez les huttes oblongues façonnées par les femmes du village selon des techniques ancestrales. Cette rencontre avec le quotidien des habitants offre un regard privilégié sur les traditions qui façonnent encore aujourd'hui l'identité de cette région du Sénégal, avant le retour à bord.

À 11h00, le bateau remonte le fleuve et pénètre **au cœur du Sahel africain**, dans l'ancien Royaume Toucouleur. Le calme des eaux n'est troublé que par les enfants qui barbotent, les lavandières aux pagnes multicolores et les troupeaux venus s'abreuver le long des rives.

Déjeuner à bord.

L'après-midi, embarquement sur l'annexe pour remonter un petit bras du fleuve et rejoindre de remarquables **villages toucouleurs** de terre ocre, perchés sur les berges escarpées. Fondés dès le 13^e siècle, ces lieux chargés d'histoire invitent à une immersion au cœur des traditions locales, entre architecture séculaire, mémoire des anciens et vie quotidienne rythmée par le fleuve.

En fin de journée, dîner méchoui sur les berges du fleuve, à la lampe tempête.

Nuit à bord.



JOUR 7 | Jeudi 25 novembre 2027

Petit déjeuner.

Direction Podor, avec une boucle par le village de Diatar pour prolonger la navigation avant l'accostage sur les quais de Podor.

Ancien comptoir de la colonisation française, Podor a vu son activité commerciale désertir le fleuve, mais ses quais en pierre et ses maisons de commerce, avec leurs grandes cours intérieures, restent les témoins d'un passé qui a vu transiter gomme arabique, bois de chauffe, ivoire et esclaves.

Visite du Fort Faidherbe, aujourd'hui en cours de réhabilitation.

En fin d'après-midi, découverte des anciens comptoirs de la Cour du Fleuve et de l'Auberge du Tekrou. Pour les plus curieux, un tour au marché ou une flânerie dans les ruelles paisibles, avant de s'installer sur les marches d'une ancienne maison pour admirer le coucher de soleil sur les rives mauritaniennes.

Dîner et nuit à bord.



JOUR 8 | Vendredi 26 novembre 2027

Petit-déjeuner à bord.

Puis transfert en bus jusque Saint-Louis.

Déjeuner dans un restaurant local.

Ensuite, transfert jusqu'à la Somone dans la région de Dakar et repos à l'hôtel.

Les Manguiers de Guéréo ★★★★★ (ou similaire).



JOUR 9 | Samedi 27 novembre 2027

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Départ le matin pour **un tour de ville de Dakar**, avec la cathédrale du Souvenir Africain avec son architecture de style byzantin, le palais présidentiel avec ses gardes rouges, la place de l'Indépendance avec ses bâtiments de style colonial qui rivalisent avec les buildings modernes, la gare ferroviaire et son marché typique aux épices. Passage devant la grande mosquée de Dakar, avec ses minarets imposants, qui regroupe des milliers de fidèles chaque vendredi. Visite du village artisanal de Soumbédioune et ses différents corps de métiers (vanniers, sculpteurs, tisserands, bijoutiers...) et d'une galerie de tableaux de sable.

Vous vous dirigerez ensuite vers l'embarcadère pour prendre la chaloupe qui vous mènera sur **l'île de Gorée** après 20 minutes de traversée. Gorée est une île chargée d'histoire et marquée par la triste traite des Noirs.

Déjeuner puis visite du fort d'Estrée qui abrite aujourd'hui le musée historique, visite de la Maison des Esclaves, balade sur la falaise de l'île appelée le Castel où l'on peut voir le monument du Mémorial Gorée Almadies. Flânerie à travers les ruelles sympathiques de l'île, bordées de maisons qui datent de l'époque coloniale.

Retour à Dakar dans l'après-midi et transfert vers l'aéroport pour le vol retour vers Bruxelles.

Au soir, vol direct avec la compagnie Brussels Airlines.*

JOUR 10 | Dimanche 28 novembre 2027

Arrivée à Bruxelles au petit matin.

*Horaires sous réserve de modification par la compagnie.



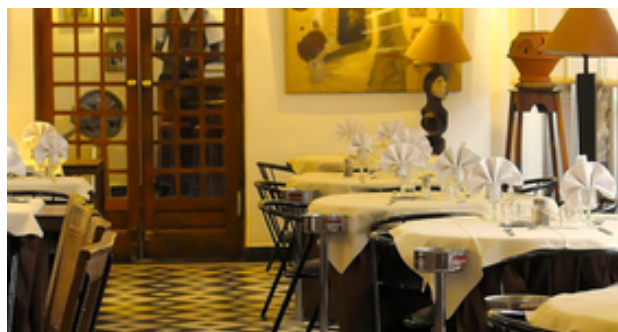
Les Hébergements

SAINT-LOUIS

2 nuits du 19 au 21 novembre 2027

Hôtel La Résidence★★★

L'Hôtel La Résidence vous accueille en plein centre historique de l'île de Saint-Louis, à distance raisonnable de l'aéroport de Dakar. L'établissement propose des chambres, suites et appartements climatisés, un restaurant et un bar, avec wifi et parking gratuits — un cadre confortable adapté aussi bien à une clientèle touristique qu'aux séminaires d'affaires.



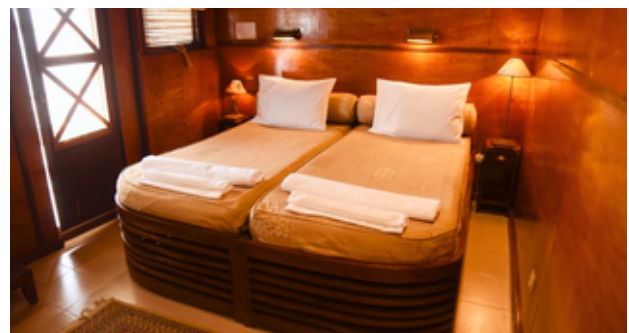
FLEUVE SENEGAL :

5 nuits du 21 au 26 novembre 2027

Bou El Mogdad

Le Bou El Mogdad vous accueille pour une croisière unique sur le fleuve Sénégal, entre Saint-Louis l'élégante et Podor, l'ancien comptoir endormi aux portes du Sahara. Long de 52 mètres et large de 10, ce navire à coque en acier riveté déploie 5 niveaux d'aménagements : restaurant intérieur, salon extérieur, deux bars, piscine avec solarium, bibliothèque, boutique et salle de massage. Le bateau compte 25 cabines dont 17 cabines Confort (avec salle de bain privative) dans lesquelles vous logerez. Toutes ouvertes sur les coursives extérieures et équipées de moustiquaires. Une annexe permet également des excursions rapprochées jusqu'à 80 passagers, pour explorer les bras du fleuve inaccessibles au navire principal.

Ce navire mythique, autrefois seul lien entre les populations de la Vallée du Fleuve, invite aujourd'hui à revivre la Route des Comptoirs, au fil de paysages grandioses, d'une faune et d'une flore riches, et de rencontres authentiques dans les villages de brousse.



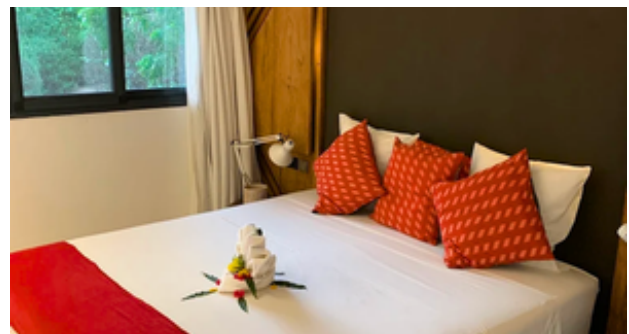
SOMONE :

1 nuits du 26 au 27 novembre 2027

Les Manguiers de Guéréo ★★★★★

Les Manguiers de Guéréo vous accueillent dans un lodge-nature niché en bordure de la lagune de la Somone, sur un domaine de 9 à 10 hectares à l'écart des circuits touristiques surfréquentés, à environ 60 km au sud de Dakar et à 18 km de l'aéroport international Blaise Diagne. L'établissement propose 19 bungalows répartis dans un vaste jardin planté de plus de 30 000 arbustes fleuris, ainsi qu'une grande piscine à débordement offrant une vue sur la lagune et l'océan au loin.

Restaurant-lounge, bar, wifi et parking gratuits complètent l'offre, dans un cadre pensé pour la détente et la reconnexion avec la nature — un site également reconnu pour l'observation d'oiseaux (balbuzards, pélicans, sternes, échassiers).



Prix & Conditions

Fleuve Sénégal : A Bord du Mythique
Bou El Mogdad
Du 19 au 28 novembre 2027

Prix par personne :

Sur base de min. 12 participants

Chambre double : 3 220 € pp

Chambre single : 3 705 € pp

Réservation avant le 31 janvier 2027 : -150 € pp

Inclus : Les vols direct en classe économique avec Brussels Airlines (horaires sous réserve de modification par la compagnie) | Les taxes aériennes et surcharges carburant (367 € au 26 juin 2026) | Hébergement dans les hôtels mentionnés ou similaires | Croisière en cabine confort | La pension complète (du dîner 1er jour au déjeuner 9ème jour) | Les excursions et visites mentionnées | Les transport en minibus | Guides locaux francophones | Accompagnement La Libre Aventure de Bruxelles à Bruxelles | Fonds de Garantie

Non inclus : Les boissons et consommations personnelles | Les pourboires aux guides et aux chauffeurs | Les dépenses à caractère personnel | Les assurances voyage | tout service non mentionné dans la rubrique "inclus"

Condition de paiement : Acompte de 30% à la réservation. Solde à régler au plus tard 6 semaines avant le départ.

Conditions d'annulation :

Jusqu'à 180 jours avant le départ : 100€/personne

Entre 179 et 120 jours avant le départ : 25% du montant du voyage

Entre 119 et 60 jours avant le départ : 50% du montant du voyage

Entre 59 et 45 jours avant le départ : 75% du montant du voyage

Moins de 45 jours avant le départ : 100% du montant du voyage

Formalités :

Pour les ressortissants belges : **passport** d'une validité d'au moins 6 mois à compter de la date d'arrivée.

Pour les ressortissants étrangers : merci de vous renseigner des formalités auprès de votre ambassade.

Santé :

Pas de vaccin obligatoire. Il est recommandé d'être vacciné contre la fièvre jaune et en ordre des vaccinations de base (tétanos, poliomyélite, tétanos et hépatite A et B). Il est aussi recommandé de prendre un traitement antimalarique.

Pour plus d'information : <https://www.wanda.be/fr/landen/senegal>

Informations & Réservation

L'Agence LES VOYAGES

(agence du pôle voyages du groupe Bsccovery)

Lic 1652. Travel Team Consult And Representative SA

email : contact@lesvoyages.be

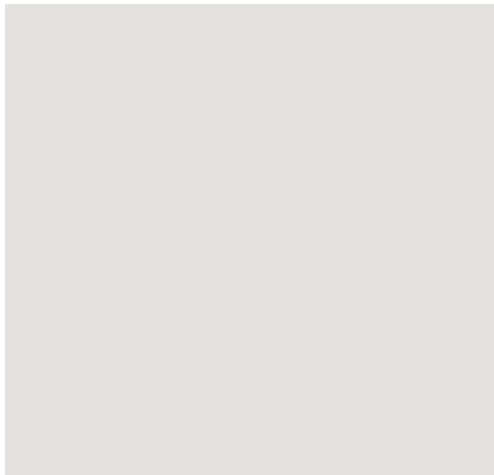
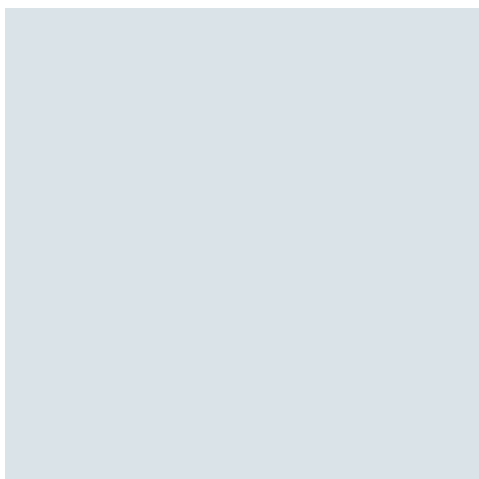
Tel : +32 2 639 46 56

Du lundi au vendredi

Route de Hannut 38, 5004 Bouge (Namur)

Rue des Francs 79, 1040 Bruxelles

Lic. A1652 - TVA 431.861.222



Formulaire d'inscription

Fleuve Sénégal : A Bord du Mythique Bou El Mogdad



Contrat à établir au nom de :

Nom : Prénom :
Rue : N° :
Code Postal : Localité :
Tél.: GSM :
e-Mail :

Réserve place(s) pour le voyage "Fleuve Sénégal : A Bord du Mythique Bou El Mogdad" du 19 au 28 novembre 2027

	Participant 1	Participant 2
Nom*		
Prénom*		
Date de naissance		
Nationalité		
GSM		
E-Mail		
Allergie(s)/Régime alimentaire		
Contact en cas d'urgence		

*tels qu'indiqués sur les documents d'identité

Cabine : ☐ Chambre double : 3220€ pp ☐ Chambre twin (2 lits simple) : 3220€ pp
 ☐ Chambre single : 3705€ pp
 ☐ Réservation jusqu'au 31/01/2027 : -150€ par personne

Assurance : ☐ Assurance annulation (4% du montant du voyage)
 ☐ Assurance multirisque avec extension pandémie (5,76% du montant du voyage)
 ☐ Pas d'assurance souhaitée

☐ Je renvoie **mes documents d'identité ainsi que ce formulaire d'inscription** dûment complété, daté et signé pour accord par mail à l'adresse contact@lesvoyages.be

☐ Je m'engage à **régler l'acompte de 30% au compte BE51 7370 7488 5962**, avec la mention "**LLB SENEGAL 11-2027**" et le solde pour le 8 octobre 2027 au plus tard.

☐ Je confirme avoir lu et compris les conditions générales de vente ci-jointes

☐ J'autorise L'Agence LES VOYAGES à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par e-mail.

Date :

Signature :

Bulletin à renvoyer à

L'Agence LES VOYAGES (agence du pôle voyages du groupe Bsccovery)

Route de Hannut 38, 5004 Bouge (Namur) | Rue des Francs 79, 1040 Bruxelles | +32 2 639 46 56 | contact@lesvoyages.be
TVA 431.861.222 | Lic 1652. Travel Team Consult And Representative SA

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A

La loi du 1er décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulières de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1.CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 45 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit (sauf conditions particulières mentionnées au programme) :

Jusqu'à 90 jours avant le départ : 30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ : 50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ : 75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ : le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de la dite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par la dite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de la dite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyage par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de la dite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGESDANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :



Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages,
Av. de la Métrologie, 8B1130 Bruxelles
Tél.+32 (0)2/240 68 00 Fax +32 (0)2/240 68 08
www.gfg.be - mail@gfg.be
Lic Cat A 1652
01/07/2

Assurance Voyage

Document d'informations sur le produit d'assurance

Compagnies : **Mutuaide Assistance**, Agrément N° 4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français
Produit : **INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800**

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULATION » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ BAGAGES

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE

CARTE BANCAIRE » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

✓ BAGAGES

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »

✓ ANNULATION DE VOYAGE

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1er jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- Encas des sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.